

COMMUNE DE VINZIER

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017 A 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le huit Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 Août 2017

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 11 Pouvoirs : 0

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Mme Angélique BLANC, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Mme Chantal FORMENT, Monique CHAPPUIS, Laurent GALLAY, Bruno BORDET, M. Elie BACHELET, Emilie ROCHETTE,

Absents excusés :

Absents : M. François BARATAY,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Lors de la séance du 8 Septembre 2017, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes, ainsi que deux points supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour :

1 - Ressources Humaines – Régularisation concernant la suppression du poste à temps complet et la création du poste à temps non complet de l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Madame le Maire rappelle que Mme Sabine DELANNOY a été affectée à la CCPEVA au 12/12/2016, à 80 %. Elle travaille 20 % à la commune de Vinzier. Lors de son transfert il aurait fallu délibérer sur une suppression de poste à temps complet et sur une création de poste à temps non-complet, d'où une régularisation nécessaire et donc l'objet des délibérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les délibérations et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

2 - ONF – Programme 2018 de travaux à réaliser en forêt communale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Forêt d'avenir en Pays de Savoie »

Madame le Maire informe le Conseil de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Forêts d'avenir en Pays de Savoie » (FAPS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide la demande de subvention et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

3 - Convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition des locaux par la commune de Vinzier au profit de l'association Temps Libre 2222 pour l'année 2017/2018.

Madame le Maire rappelle au Conseil le fonctionnement et la mise à disposition des locaux de la mairie au profit de l'association Temps Libre 2222 afin de reconduire la convention de répartition des charges aux Communes membres pour l'année 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition des locaux par la commune de Vinzier au profit de l'Association Temps Libre 2222.

4 - **Décision Modificative n°1 – Budget Principal**

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le projet de décision modificative n°1 du Budget principal 2017 de la commune de Vinzier présenté ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre 21	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article 2135	Installation générale agencement aménagement	14 000 €	6 000 €
Article 2183	Matériel de bureau informatique	3 500 €	
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	15 000 €	
Article 2151	Réseaux de voirie		3 000 €
Article 2158	Autres matériels & outillages		13 000 €
Article 21571	Matériel roulant		10 500 €
TOTAL		32 500 €	32 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité a voté la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal 2017.

5 - **Tarifs de location des salles communales 2018**

Madame le Maire rappelle les tarifs pratiqués en 2017 et invite le Conseil à fixer les tarifs 2018 de location de la Salle des Fêtes, portant sur la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

Après en avoir délibéré, la majorité décide de fixer les tarifs de l'Année 2018, de la Salle des Fêtes, comme suit :

Tarifs 2017	Location Avec cuisine	Location Sans cuisine
Location Salle des Fêtes		
Associations dont le siège social est à VINZIER	150 €	100 €
Associations dont le siège social n'est pas à VINZIER	500 €	400 €
Habitants et entreprises de la Commune	360 €	260 €
Personnes et entreprises extérieures à la Commune	710 €	610 €
Organismes professionnels, exclusivement pour des réunions	Pas de location avec cuisine	120 €
Personnes organisant une cérémonie funèbre ou/et un vin d'honneur ou manifestation en hommage à un défunt	Pas de location avec cuisine	110 €
Caution à la réservation	700 €	700 €
Acompte à la réservation	30 % du montant de la location	30 % du montant de la location

6 - Identification de terrains familiaux pour les gens du voyage

Madame le Maire procède à la lecture du courrier transmis par Mme la Présidente de la CCPEVA dans lequel, il a été demandé à la commune de bien vouloir indiquer s'il existe un terrain communal répondant aux critères suivants : superficie de 1500 m², situé dans une limite de 200 m des bâtis, ceci en vue d'une acquisition par le SYMAGEV. La CCPEVA prendrait en charge la viabilité en limite parcellaire.

Après discussion, il s'avère qu'aucun terrain ne répond à ces critères. En effet, la majorité des terrains communaux sont loués en amodiation ou ne se situent pas dans une limite maximum de 200 m des bâtis. Un courrier réponse sera transmis à la CCPEVA.

6 - Camping

Madame le Maire dresse un bilan de la saison estivale 2017. Cette année une permanence téléphonique a été mise en place. La personne de permanence était chargée d'accueillir les estivants ponctuellement à leur arrivée, en se rendant sur place. Les employés techniques étaient chargés du ménage, à leur départ.

Le bénéfice de la saison 2017 s'élève à 2534 €.

Mme le Maire remercie les conseillers volontaires de leur contribution à la gestion du camping et du GR5.

D'autre part, la société « Alpes Moments » a proposé diverses activités (Laser Game, quilles, VTT).

Mme le Maire informe des perspectives d'avenir du camping pour la saison prochaine :

Madame le Maire a rencontré M. BOSSON, agent immobilier (société Concerto) chargé de la mise en relations avec des acquéreurs et des vendeurs de camping. L'objectif étant de dresser un constat et de proposer quelques solutions pour revaloriser le site.

- Solution N°1 : Mise en DSP (Délégation de service public). Un particulier ou une société est chargé de la gestion du camping. Cela nécessite de lancer un appel d'offre (pour une mise en concurrence) et d'établir un cahier des charges fixant les obligations et les possibilités de gestion par le délégataire. Par contre, cette solution préconise la création d'un budget annexe.

- Solution N°2 : Mise en gérance par un bail commercial ou une vente.

En l'état actuel, il faudrait compter entre 10 000 € à 15 000 € par emplacement pour la rénovation. Le camping comprend 20 emplacements soit 300 000 € de frais.

Le conseil propose de créer un groupe de travail afin d'étudier les différentes possibilités, et se projeter sur l'avenir du site.

7 - Informations Diverses

- Les Comptes rendus des commissions et réunions d'adjoints seront distribués lors du Conseil municipal.
- PLU : Mme le Maire a reçu le commissaire enquêteur afin de préparer l'enquête publique qui se déroulera du 17/10 au 17/11/2017. Etaient présents M. Bruno BORDET, Mme Sabine DELANNOY et M. VULLIEZ). Une adresse spécifique « enquête publique » sera créée pour communiquer les informations sur le site de la mairie, ainsi qu'un affichage approprié.
- OTI : Mme le Maire a participé à une réunion d'information sur le nouvel OTI, qui est au stade de la réflexion.
- Journée « Nettoyage » de la commune : l'association de chasse souhaiterait prendre part à l'organisation de cette journée. Le conseil trouve l'idée intéressante. Il a été décidé que la prochaine journée « Nettoyage » se déroulera au printemps 2018 et non à l'automne 2017. Mme le maire relayera l'information à l'association de chasse.

- 12/09/2017 : Inauguration du Méthaniseur – La Route Départementale sera fermée par arrêté du Maire ainsi que la déchetterie.
- 14/09/2017 : Réunion CCAS
- 16/09/2017 : Bellicime - repas de remerciements.
- 27/09/2017 : Fête à la bibliothèque (chasse au trésor pour les petits) – Information sur le site de la mairie.
- 09/12/2017 : Ste Barbe à Vinzier organisée par les pompiers du Haut Gavot. La salle des fêtes est réservée pour l'occasion.

8 - Urbanisme

1 - DECLARATIONS PREALABLES

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0016**

M. DELALE Guillaume – 211 Chemin des Bandés – Parcelle A 1279

Nature des travaux : construction d'un abri de jardin (20m²) et pose d'une clôture (1,50 m).

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0017**

AB SERVICES pour M. GIRARD-DEPROLET Emmanuel – 537 Route des Clouz – Parcelles A 1255 et 2091

Nature des travaux : installation de panneaux solaires intégrés en toiture

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0018**

M. GAMBA Emmanuel – 128 Route des Feux – Parcelle A 1698

Nature des travaux : fermeture du renforcement devant la porte d'entrée de l'habitation existante.

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0019**

Mme BANIEL Nathalie – 27 Chemin des Petits Clouz – Parcelle A 2089

Nature des travaux : fermeture partielle de l'abri voitures sur 2 côtés en bardage identique à l'habitation existante.

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0020**

M. YOUNG Perry – 530 Chemin de la Tate – Parcelle B 983

Nature des travaux : réfection et isolation de la toiture et des façades (tuiles couleur brune et façades bardage en mélèze).

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

La séance est levée à 22h00.



A VINZIER, le 22 Septembre 2017